



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0108

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 - Compte administratif 2007 pour le mandat

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008**Délibération n° 2008-0108**

commission principale :

objet : **Programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 - Compte administratif 2007 pour le mandat**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine gère l'investissement opérationnel en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de la liste des opérations à réaliser pendant le mandat et d'une capacité financière en charge nette (dépenses-recettes) de 1 528 M€ fixée pour la période 2002-2007 et répartie comme suit :

- 1 234 M€ dont 74 M€ de subventions d'équipement pour le budget principal, budget financé en majeure partie par la fiscalité directe locale supportée par les contribuables,
- 217 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, budget financé par l'utilisateur payant la redevance d'assainissement,
- 77 M€ pour le budget annexe des eaux, budget financé par l'utilisateur payant ses consommations d'eau potable.

L'affectation de financement aux opérations (individualisation d'autorisation de programme) se fait par le Conseil tout au long de l'année dans la limite annuelle qu'il s'est fixée, soit 371 M€ en 2007. En 2006, 455 M€ avaient été individualisés.

Chaque opération, dès lors qu'elle est individualisée, dispose d'un financement pluriannuel qui permet l'engagement comptable des dépenses. La réalisation annuelle des paiements de dépenses ou encaissement des recettes se fait dans les limites du budget annuel voté par nature. Le financement annuel des opérations est voté globalement par chapitre budgétaire et non au niveau de l'opération. Les crédits sont ventilés sous forme d'enveloppes aux services communautaires. Cela permet, en cours d'année, de disposer de crédits quel que soit le rythme d'avancement physique de chaque opération et d'opérer des redéploiements de budget selon les besoins de paiement.

Au 31 décembre 2007, 915 opérations ont reçu un financement pour un montant total d'autorisations de programme individualisées en charge nette de 1 769,4 M€ pour le budget principal, 82,6 M€ pour le budget annexe des eaux et 368 M€ pour le budget annexe de l'assainissement. Cela correspond à un niveau de dépenses de 2 621,4 M€ pour le budget principal, 152,5 M€ pour le budget annexe des eaux et 572,2 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Le montant des individualisations d'autorisations de programme excède la capacité de financement votée pour la période 2002-2007. Toutefois, ce montant individualisé comprend des prévisions de réalisation financière au-delà de 2007.

Ainsi, avec 1 449,6 M€ réalisés en charge nette, la capacité financière de 1 528 M€ est consommée à hauteur de 81 % à la fin de l'exercice 2007.

Le montant cumulé 2002-2007 de la réalisation en charge nette se répartit en 1 152,6 M€ pour le budget principal, 69,5 M€ pour le budget annexe des eaux et 227,5 M€ pour le budget annexe de l'assainissement. Les montants réalisés en 2007 sont respectivement de 246,5 M€, 14,4 M€ et 31,3 M€.

Le taux de réalisation cumulée des autorisations de programme individualisées, pour les années 2002 à 2007, est de 66,3 % en dépenses (2 219 M€) et de 68,4 % en recettes (770 M€) sur l'ensemble des budgets. A la clôture de l'exercice, il reste à réaliser 770,4 M€ en charge nette sur les autorisations de programme individualisées.

En 2007 le taux de réalisation des crédits de paiements, fixés à 430,4 M€ en charge nette, est de 68 % pour l'ensemble des budgets, soit une consommation en charge nette de 292,2 M€. Cela correspond à une consommation de 246,5 M€ pour le budget principal, 14,4 M€ pour le budget des eaux et 31,3 M€ pour le budget de l'assainissement.

Le tableau suivant illustre la progression des dépenses d'investissement opérationnel au cours du mandat 2002-2007 dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI). La hausse des dépenses réelles hors avances forfaitaires, sensible à partir de 2005, montre que le plan de mandat a atteint sa pleine phase de réalisation physique au cours des trois dernières années et devrait se poursuivre à un niveau élevé les deux prochaines années.

Tableau n° 1 : Progression des dépenses du périmètre de la PPI sur le mandat 2002-2007 en M€

Libellé	2002	2003	2004	2005	2006	2007
montant des dépenses réalisées tous mouvements	272,7	306,3	296,3	389,7	507,3	447,3
montant des dépenses réelles hors avances	249,1	275,8	286,5	377,7	411,3	419,9

- La structure géographique et fonctionnelle de la PPI

La Communauté urbaine exerce ses compétences dans le cadre d'une démarche de proximité vis-à-vis des communes-membres mais elle intervient également dans la réalisation d'équipements d'agglomération. Cette double vocation se reflète dans la structure de la PPI. Les opérations peuvent être classées en quatre grandes catégories :

- des équipements de zone concernant plusieurs communes comme les zones industrielles ou les déchetteries,
- des opérations d'intérêt communal, comme la voirie de proximité, certaines voiries de desserte locale, des aménagements d'espaces publics ou des actions relatives à la politique de la ville,
- des opérations d'intérêt d'agglomération, comme les équipements du contrat de plan ou l'amphithéâtre de la Cité internationale,
- des équipements structurants de services urbains comme les réseaux d'assainissement, la station d'épuration à Pierre Bénite, l'usine d'incinération à Gerland.

Les investissements nécessaires au fonctionnement des services communautaires sont à dissocier et représentent une part mineure de la charge nette de la PPI (5 % sur 2002-2007).

Le niveau de réalisation, cumulé en 2002-2007 en charge nette, fait apparaître que, sur un total de 1 449,6 M€, 25 % des montants réalisés concernent les grands projets d'agglomération, 24 % les équipements structurants de services urbains, 32 % portent sur des projets communaux, 17 % sur les actions de proximité et 2 % sur des opérations de zone.

- Les individualisations d'autorisations de programme (AP) en 2007

Depuis janvier 2007 la Communauté urbaine délibère, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, sur le montant plafond d'autorisations de programme qu'elle s'autorise à individualiser au cours de l'exercice. Ce dispositif présente l'intérêt de maîtriser le rythme de lancement des projets au regard des capacités de paiement annuelles déterminées par la prospective financière. En 2007, le montant d'autorisations de programme nouvelles ou complémentaires a été fixé à 307,7 M€ pour le budget principal, 16,1 M€ pour le budget des eaux et 47,6 M€ pour le budget de l'assainissement. Ces montants sont en charge nette.

Au même titre que le budget, les autorisations de programmes qui représentent des actes budgétaires peuvent faire l'objet de décisions modificatives en cours d'exercice. Le niveau d'avancement physique de certains projets peut nécessiter des besoins de financements pluriannuels anticipés en cours d'année, alors que pour d'autres ce financement est reporté. Par ailleurs, le niveau de recettes attendues sur un projet peut évoluer, ce qui a un impact en charge nette sur la capacité de l'autorisation de programme à financer les autres projets.

Au cours de l'exercice 2007, le conseil de Communauté a voté deux décisions modificatives, l'une en mai, l'autre en novembre. La décision modificative du 2 mai a changé la répartition, dans le cadre du budget principal, des besoins de financement, au profit notamment de la politique de la ville, de l'urbanisme et de la maintenance, et a validé le décalage de financement principalement sur la voirie et le développement économique.

La décision modificative du 12 novembre 2007 a augmenté le montant d'autorisations de programme autorisé au budget principal, de 307,7 M€ à 344,5 M€. Cette modification avait pour objet de constater l'intégration d'ouvrages publics dans le patrimoine communautaire, à la suite de la réalisation d'opérations d'urbanisme en délégation. Les recettes de fonctionnement liées à ces mouvements ont permis, par autofinancement, de dégager la capacité financière nécessaire à ces opérations d'intégration.

Au 31 décembre 2007, les autorisations de programme ont été individualisées à hauteur de 343,8 M€ pour le budget principal, 14,4 M€ pour le budget des eaux et 34,7 M€ pour le budget de l'assainissement, soit un niveau global de 96 % de lancement d'AP par rapport au montant autorisé. Le montant d'AP individualisé pour chaque autorisation de programme globale figure dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 2 : Montant plafond autorisé des autorisations de programme globales en 2007 et montant individualisé en fin d'exercice (en M€ en charge nette)

Autorisations de programme globales	Montant d'AP autorisé en 2007 Conseil du 10 janvier 2007	Montant d'AP autorisé en 2007 DM votée le 2 mai 2007	Montant d'AP autorisé en 2007 DM votée le 12 novembre 2007	Montant d'AP individualisé au 31 décembre 2007
développement économique	17,340	12,575	15,379	15,379
contrat de plan et grands équipements d'agglomération	2,000	0,603	0,603	0,603
déplacements urbains	187,593	146,790	140,400	139,465
politique de la ville	8,041	35,758	48,783	48,755
urbanisme et espaces publics	18,798	45,444	65,936	66,299
investissement foncier	48,500	33,500	33,500	33,500
écologie	9,615	11,022	12,069	12,061
maintenance et renouvellement	15,797	20,123	26,030	25,954
budget du restaurant communautaire		0,015	0,015	0,015
grands équipements d'agglomération	-	1,853	1,753	1,753
total budget principal	307,683	307,683	344,468	343,785
budget de l'eau	16,116	16,116	16,116	14,436
budget de l'assainissement	47,560	47,560	47,560	34,670
total tous budgets	371,359	371,359	408,144	392,891

- Les éléments d'analyse par autorisations de programme globales sur la période 2002-2007

Pour chaque autorisation de programme globale, le développement suivant présente les montants totaux réalisés en charge nette pour les années 2002-2007 ainsi que des éléments d'explication portant sur le coût des opérations pluriannuelles durant le mandat.

Développement économique : montant réalisé en 2002-2007 : 123,35 M€

L'autorisation de programme globale développement économique comprend principalement les secteurs d'aménagement à dominante économique : Porte des Alpes à Saint Priest, Gerland à Lyon 7°, Confluence à Lyon 2° et Vaise à Lyon 9° et les opérations de requalification de zones industrielles.

Au titre de cette autorisation de programme globale, des opérations d'aménagement concédées ont été réalisées ou sont en cours. La Communauté urbaine a réalisé notamment des acquisitions et des travaux primaires sur le site de la ZAC agro-alimentaire de Corbas pour 27,1 M€, dans les ZAC Hauts de Feuilley et Long de Feuilley à Saint Priest pour 27,7 M€, sur la ZAC de l'Industrie à Lyon 9° pour 11,2 M€ et sur la ZAC des Pierres Blanches à Mions pour 7,7 M€. Le projet Confluence a fait l'objet de dépenses pour 14,3 M€, correspondant principalement aux ouvrages de franchissement ferroviaires.

Dans le quartier de Gerland et du Boulevard scientifique, des dépenses d'investissement à hauteur de 37,8 M€ et sur le quartier de Vaise (hors ZAC), 11,8 M€ ont été réalisées au cours du mandat. Le total des dépenses pour les requalifications de zones industrielles du territoire communautaire représente sur la période 12,4 M€.

Les cinq pôles de compétitivité initiés en 2005 ont reçu un financement réalisé à la fin 2007 pour 2,7 M€.

Grands équipements d'agglomération : montant réalisé en 2002-2007 : 123,5 M€

Cette autorisation de programme globale regroupe les trois opérations constituant le projet de l'Amphithéâtre (salle 3000), les parkings et les accès de voirie autour du site. L'équipement a été inauguré en juin 2006 mais des écritures comptables restent à réaliser, notamment au niveau des recettes. Les différents mode de cession des volumes commerciaux (vente en l'état futur d'achèvement (Vefa), cession en annuité), l'intégration de la partie palais des Congrès cédée par la ville de Lyon, la délégation à un concessionnaire de la gestion de la salle ainsi que les mouvements de TVA sur la partie commerciale de l'équipement (reversement et récupération de la TVA) rendent la lecture des montants réalisés complexe avec 244,2 M€ de dépenses et 120,7 M€ de recettes. Par ailleurs, une partie des écritures patrimoniales sont inscrites en section de fonctionnement.

Hors les écritures d'ordre et les comptes d'avance, la réalisation réelle de l'Amphithéâtre s'établit au cours du mandat à 152 M€ en dépenses et 36 M€ en recettes y compris les dépenses et recettes de fonctionnement.

Contrat de plan : montant réalisé en 2002-2007 : 0,6 M€

Le montant réalisé de cette autorisation programme globale, faible en charge nette, correspond à 62,7 M€ de dépenses et 62,2 M€ de recettes. Le financement multipartite des projets explique cette quasi équivalence des recettes et des dépenses.

Au cours du mandat, des projets tels que celui de l'école Rockefeller à Lyon 8° (10,5 M€), l'institut national de recherche pédagogique (INRP) à Lyon 7° (7,2 M€), l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) à Villeurbanne (9 M€), ou le conservatoire national des arts et métiers (CNAM) à Lyon 7° (2 M€) ont fait l'objet des dépenses les plus importantes cofinancées par l'Etat et la Région. Dans le volet universitaire, citons également l'échange de la caserne Bissuel pour une soule de 5,3 M€.

Le volet routier du contrat de plan a fait l'objet de dépenses de 1,5 M€ sous forme de subventions d'équipement principalement.

Enfin, la Communauté urbaine a participé au plan des hospices civils de Lyon (HCL) à hauteur de 13,9 M€ au cours du mandat, mais ce projet se prolongera au-delà.

Déplacements urbains : montant réalisé en 2002-2007 : 444,44 M€

L'autorisation de programme globale déplacements urbains comprend quatre grandes catégories d'opérations : les opérations globalisées de voirie de proximité, les opérations de voirie d'un montant supérieur à 200 k€, les opérations liées à l'amélioration du trafic routier et des infrastructures (tunnels, parcs de stationnement) et les opérations liées aux transports en commun (aménagement connexes aux lignes de tramway, accès et aménagement de gares).

Les opérations globalisées de voirie de proximité ont mobilisé 225,4 M€ de dépenses au cours du mandat, soit en moyenne 37,6 M€ par an. Les travaux de proximité, le gros entretien et la réparation des chaussées constituent la majeure partie de ces dépenses.

Les projets de développement des transports en commun ont également été une priorité du mandat avec la réalisation des lignes de tramway et trolley (LEA et C1-C2), et le lancement des nouvelles lignes T 4 vers Lyon-Vénissieux. Ces projets réalisés avec le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) ont reçu des financements de la Communauté urbaine dans le cadre d'aménagements connexes directs ou de subventions au Sytral, maître d'ouvrage. La totalité de cette politique a représenté 57,5 M€ de dépenses au cours du mandat.

La Communauté urbaine s'est également engagée dans une politique ferroviaire en partenariat avec Réseau ferré de France (RFF), matérialisée par son implication financière dans le développement du Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real), par la participation à l'aménagement de gares sur le territoire communautaire et à la création de la halte Jean Macé, destinée à soulager le trafic en direction de la Part-Dieu. 7,8 M€ ont été consacrés à ces dossiers ferroviaires.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a décidé d'accueillir sur le site de la Guillotière à Lyon 7° un centre de maintenance des TGV pour lequel son engagement se monte à 54 M€. Une subvention d'équipement de 8 M€ a déjà été versée.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du trafic urbain la Communauté urbaine participe, par le biais d'aménageurs privés, à la création et à la gestion des parcs de stationnement. Cela a représenté, entre 2002 et 2007, 16,8 M€ de dépenses. Ce montant comprend toutefois des écritures comptables liées à l'échange foncier avec la ville de Lyon pour la gestion de ce patrimoine qui représente 9,2 M€. Les dépenses restantes ont notamment été consacrées aux projets de parcs de la Fosse aux ours à Lyon 3°, Saint Georges à Lyon 5°, Lazare Goujon à Villeurbanne ou des Archives à Lyon 2°.

La gestion des tunnels est également une politique communautaire sensible dont les actions, à compter de 2008, vont peser lourdement dans les budgets d'investissement du fait de la rénovation nécessaire de ces équipements. Ces travaux ont, au cours du mandat 2002-2007, représenté 28,6 M€ principalement affectés au tunnel sous Fourvière (18,5 M€) et au tunnel sous la Croix-rousse (9 M€).

Enfin, l'ensemble de la voirie individualisée (projets supérieurs à 0,2 M€) dans les Communes a fait l'objet de travaux pour un montant global de 151,3 M€. Quelques opérations communales comme l'aménagement Place Curial et avenue Camille Rousset à Bron (7,5 M€), les travaux de la section du boulevard urbain Bellevue-Demonchy à Caluire et Cuire (5,6 M€), de la route de Genas à Villeurbanne (4,8 M€), de l'avenue de Verdun à Dardilly (3,7 M€) ressortent par leur montant. L'ensemble des communes de la Communauté urbaine a été concerné par des travaux de voirie durant le mandat.

Habitat et politique de la ville : montant réalisé en 2002-2007 : 62,4 M€

Cette autorisation de programme globale comprend trois axes politiques, le logement, l'accueil des gens du voyage et la politique de la ville au moyen des dispositifs d'opération de renouvellement urbain (ORU), de grands projets de Ville (GPV) et de développement social urbain (DSU).

L'aide au logement dans le cadre des politiques de délégation des aides à la pierre de l'Etat initiée en 2006 a représenté un montant de dépenses de 12,7 M€.

La création des aires d'accueil des gens du voyage, dans le cadre de la compétence prise par la Communauté urbaine au cours du mandat, a nécessité 2 M€ de dépenses mais ces opérations se poursuivent en 2008.

Les dépenses consacrées, entre 2002 et 2007, aux ORU de Bron et Saint Priest, sont respectivement de 13,6 M€ et 14,6 M€. Les GPV de la Duchère (4,1 M€), Rillieux la Pape (18 M€), Vaulx en Velin (24,9 M€) et Vénissieux (12,1 M€) représentent des secteurs dans lesquels se sont développés dans le mandat des projets de ZAC concédés (ZAC du Centre à Vaulx en Velin, ZAC de la Duchère à Lyon 9°, ZAC de Vénissy à Vénissieux, ZAC des Bottets à Rillieux la Pape). Ces modes d'aménagement génèrent la majorité de leurs dépenses en fonctionnement sous forme de participations.

Aménagement urbain et espaces publics : montant réalisé en 2002-2007 : 152,7 M€

Cette autorisation de programme globale comprend plusieurs projets-phares du mandat tels que l'aménagement des berges du Rhône, le pôle sportif et de loisirs du Carré de Soie à Vaulx en Velin et le développement des modes doux. Par ailleurs, les travaux primaires de la plupart des ZAC sont financés par cette autorisation de programme globale.

Au titre des grands projets du mandat, les opérations sur le site du Carré de Soie ont suscité des coûts à hauteur de 19,9 M€ en charge nette. Les montants réalisés en charge nette pour l'aménagement des berges du Rhône, livrées à la fin 2006, sont de 36,8 M€ si l'on y rattache l'aménagement des places Jutard et Raspail à Lyon 3°.

L'intervention communautaire dans les ZAC au titre des travaux primaires, des rachats d'ouvrages ou de la maîtrise foncière ont conduit à une charge d'investissement sur les opérations de la ZAC du Centre à Vaulx en Velin (1,5 M€), ZAC Porte Ampère à Lyon 7° (1,7 M€), ZAC Wilson-Charpennes à Villeurbanne (1,9 M€). Ne sont citées ici que les opérations supérieures à 1,5 M€ en charge nette.

Des projets d'urbanisme conséquents en montant ont été conduits rue de Saint Clair à Caluire et Cuire (1,9 M€), place Roosevelt à Chassieu (3,2 M€), Hameau de Trêves Pâques à Collonges au Mont d'Or (2,3 M€), montée de la Grande côte à Lyon 1er (2,5 M€), voie nouvelle Mouton Duvernet à Lyon 3° (1,9 M€), aux abords du lycée à Neuville sur Saône (4,2 M€) pour ne donner que quelques exemples.

La politique des modes doux avec l'aménagement de diverses liaisons (Terreaux-Perrache, Vaise-Terreaux, Part-Dieu-Presqu'île notamment) s'établit en fin de mandat à un niveau de dépenses de 4,9 M€. Par ailleurs, des espaces publics ont été réalisés, notamment sur l'espace Dauphiné à Lyon 3° (7,4 M€), espace Benoît Crépu à Lyon 5° (5,3 M€). L'acquisition du site de la caserne Blandan à Lyon 7° (5,1 M€) a été engagée pour un projet d'aménagement futur. Des places ont également été aménagées dans de nombreuses communes comme Champagne au Mont d'Or (1,3 M€), à Saint Priest place Ferdinand Buisson (1,7 M€), la Tour de Salvagny (2,1 M€), à Villeurbanne place Lazare Goujon (3,3 M€) pour citer les montants les plus importants en charge nette.

Investissement foncier : montant réalisé en 2002-2007 : 74 M€

Cette autorisation de programme globale comprend surtout des opérations globalisées pour les réserves foncières, des acquisitions en annuités et des acquisitions pour compte de tiers. Ces dernières sont neutres financièrement.

Au cours du mandat, et surtout à partir de 2004, la Communauté urbaine a fait porter un effort particulier sur sa politique en faveur du logement social. Cela s'est traduit par une forte progression des dépenses d'acquisitions foncières dans ce domaine. Au total 60,2 M€ d'acquisitions ont été réalisés pour 4,7 M€ de cessions.

Par ailleurs, la politique de réserves foncières destinées aux autres opérations d'urbanisme s'est traduite par 56,3 M€ de dépenses. Une partie de ces acquisitions a fait l'objet de cessions dans un délai assez court permettant ainsi de financer cette politique à hauteur de 42,7 M€ durant le mandat.

Ecologie urbaine : montant réalisé en 2002-2007 : 89,4 M€

Cette autorisation de programme globale finance principalement les opérations de collecte et traitement des déchets et la gestion des eaux de ruissellement et des réseaux hydrauliques.

L'opération la plus lourde de cette autorisation de programme a été la mise aux normes de l'usine d'incinération de Gerland pour 37,4 M€ en charge nette.

Le plan de mandat prévoyait également la rénovation ou la construction de déchetteries pour mieux desservir l'ensemble du territoire communautaire. Treize projets ont ainsi été engagés pour un montant total réalisé à la clôture de 6,2 M€.

Les opérations globalisées pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (matériel de collecte, bouches de lavages, maintenance de l'usine d'incinération) ont entraîné 17,7 M€ de dépenses.

L'extension de la collecte sélective, bien que développée avant 2002, s'est terminée en début de mandat et a fait l'objet de mesures d'optimisation pour un montant en charge nette de 2,5 M€.

Dans le domaine de la gestion des eaux pluviales, les opérations globalisées pour l'entretien et la maintenance des galeries drainantes, hydrants et réseaux hydrauliques ont généré 29 M€ de dépenses.

Maintenance et renouvellement : montant réalisé en 2002-2007 : 82,1 M€

Cette autorisation de programme globale regroupe les opérations globalisées et quelques opérations individualisées de plus de 0,5 M€ nécessaires au fonctionnement de l'administration communautaire dans les domaines de l'informatique, des bâtiments, des mobiliers, matériels et véhicules.

L'entretien des bâtiments communautaires, principalement sur les sites des subdivisions des services urbains, a entraîné 4,9 M€ de dépenses. L'hôtel de Communauté a fait l'objet de travaux (installation d'une centrale solaire, changement de moquettes, réparation des éjecto-convecteurs, rénovation des sanitaires, etc.) pour un montant de 3,7 M€. Certaines parties du centre d'échange de Lyon-Perrache ont dû aussi être rénovées (remplacement d'ascenseurs et escaliers mécaniques, mur végétalisé, éclairage de sécurité, désamiantage des trémies routières) pour un coût de 2,7 M€.

La direction de la voirie a renforcé, à partir de 2006, les moyens pour l'entretien des ouvrages d'art dans le cadre d'opérations globalisées. Sur la période 2002-2007, 9,2 M€ ont été dépensés pour ces travaux.

La maintenance et le renouvellement informatique, ainsi que le développement de projets importants pour la conduite de projet (Phyfi) ou la gestion des ressources humaines, ont nécessité 27,6 M€ de dépenses. La Communauté urbaine a consacré également 6,9 M€ au remplacement des divers mobiliers et matériels pour le fonctionnement des services.

Enfin, les dépenses de renouvellement des véhicules légers mais surtout des poids lourds (véhicules de collecte et de nettoyage notamment) ont représenté 23,4 M€ sur le mandat. La politique de réduction du parc automobile dans l'objectif du plan des déplacements d'entreprises (PDE) a entraîné une réduction sensible des dépenses de renouvellement depuis 2007.

Budget annexe des eaux : montant réalisé en 2002-2007 : 69,5 M€

Dans ce cadre sont financés les investissements propres aux activités d'adduction et de sécurisation de l'eau potable ainsi que les travaux sur les réseaux dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain. La lecture de la consommation, sur cette autorisation de programme, s'entend en charge nette car chaque opération est affectée des dépenses et des recettes liées à la récupération de la TVA dans le cadre du contrat d'affermage.

Les opérations globalisées d'entretien des réseaux, de sécurisation de la distribution et de la ressource ont représenté 44,6 M€ en charge nette au cours du mandat.

Certaines opérations lourdes ont été menées comme celle de la mise en place de la barrière hydraulique (10 M€) et de la protection des champs captants de Crépieux-Charmy (2,9 M€), de la station Saint Irénée à Lyon 5° (1,5 M€) ou de Fontanières (1,8 M€) et le raccordement de Charly (1,8 M€).

Le reste de la charge nette réalisée sur cette autorisation de programme concerne diverses opérations d'aménagement et de voirie comprenant des travaux sur réseaux d'eau potable pour des montants plus faibles.

Budget annexe de l'assainissement : montant réalisé en 2002-2007 : 227,5 M€

Ce budget finance les investissements liés au traitement des eaux usées, les usines d'épuration et les travaux sur les réseaux, y compris dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

Les opérations globalisées de l'assainissement représentent le tiers des dépenses de cette autorisation de programme globale, soit 101,7 M€ sur la période 2002-2007 et 85,9 M€ en charge nette compte tenu des avances forfaitaires et des subventions importantes sur ces opérations. Ces opérations ont entraîné surtout des dépenses pour l'entretien des stations (6,7 M€), des réseaux (47 M€) et des branchements pour compte de tiers (23,8 M€).

Les projets lourds conduits par la direction de l'eau ont concerné le collecteur nord à Vaulx en Velin (11,4 M€), le traitement des fumées de l'usine à Saint Fons (6,6 M€) et des travaux sur réseaux comme l'exutoire sud-est (2 M€), sur le site du Grand large à Décines Charpieu (1,7 M€) ou la rénovation du siphon de la Mulatière (1,7 M€). Mais le mandat a surtout été marqué par la construction de l'usine d'épuration à Pierre Bénite (63,5 M€) et la rénovation de celle de Jonage (6 M€).

Les travaux d'assainissement, dans le cadre de projets d'aménagement ou de voirie, représentent le plus grand nombre d'opérations financées par cette autorisation de programme. Certaines opérations ont néanmoins nécessité des travaux d'assainissement importants comme la ZAC de Corbas (3,4 M€), Lyon Confluence (4,7 M€), ou le quartier des Brosses à Mions (2,4 M€).

Budget annexe du restaurant communautaire : montant réalisé en 2002-2007 : 0,17 M€

Le budget du restaurant communautaire est un budget annexe, mais dont le financement des investissements provient d'une subvention du budget principal. L'opération importante de restructuration et de mise aux normes du restaurant a été décidée au cours du mandat 2002-2007 pour un montant de 2,7 M€ mais n'a fait l'objet que de 0,2 M€ de dépenses à la clôture.

Le tableau n° 3 ci-après récapitule l'ensemble des éléments pour chaque autorisation de programme globale. Par ailleurs, le détail des montants individualisés et réalisés au cours du mandat pour chaque opération et présenté par autorisations de programme est joint en annexe de la présente délibération.

Tableau n° 3 : Consommation des autorisations de programme au cours du mandat 2002-2007 (en € en charge nette)

Autorisations de programme globales	Total APG votées	Crédits de paiement 2002-2007 réalisés le 31 décembre 2007	Reste à réaliser
développement économique	234 650 510	123 349 432	111 301 077
contrat de projets et grands équipements	143 840 925	124 094 227	19 746 698
déplacements urbains	681 799 405	444 436 823	237 362 582
habitat et politique de la ville	138 311 855	62 369 849	75 942 006
urbanisme et espaces publics	268 310 519	152 744 693	115 565 826
investissement foncier	84 883 195	74 007 892	10 875 303
écologie urbaine	108 330 289	89 387 827	18 942 462
maintenance et renouvellement	106 574 490	82 076 921	24 497 569
restaurant communautaire	2 666 528	170 313	2 496 214
total du budget principal	1 769 367 716	1 152 637 979	616 729 737

Budget annexe de l'assainissement	Total APG votées	Crédits de paiement 2002-2007 réalisés le 31 décembre 2007	Reste à réaliser
total du budget de l'assainissement	368 043 713	227 483 453	140 560 260

Budget annexe des eaux	Total APG votées	Crédits de paiement 2002-2007 réalisés le 31 décembre 2007	Reste à réaliser
total du budget des eaux	82 601 692	69 477 010	13 124 682

total tous budgets	2 220 013 121	1 449 598 442	770 414 679
---------------------------	----------------------	----------------------	--------------------

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

Constate :

a) - la réalisation des autorisations de programme votées à la clôture de l'exercice 2007, en conformité avec la réalisation constatée au compte administratif 2007 en charge nette, à hauteur de :

- *budget principal* :

. 1 769,4 M€ individualisés,
. 1 152,6 M€ réalisés ;

- *budget annexe des eaux* :

. 82,6 M€ individualisés,
. 69,5 M€ réalisés ;

- *budget annexe de l'assainissement* :

. 368,0 M€ individualisés,
. 227,5 M€ réalisés,

b) - la réalisation par autorisations de programme individualisées figurant dans le tableau joint en annexe.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.